

# **I PROXIMITE DES MILIEUX NATURELS PROTEGES**



## I.1 Parc naturel régional

- *Source définition : wikipedia, Source carte : site web DRIEE IDF, Source tableau : site web inventaire national du patrimoine naturel*

En France, un parc naturel régional (PNR) est créé par des communes contiguës qui souhaitent mettre en place un projet de conservation de leur patrimoine naturel et culturel partagé sur un territoire cohérent (parfois en dehors des limites administratives classiques). La création d'un parc nécessite une labellisation par l'État et doit concerner un territoire remarquable, dont il est souhaitable de protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel. La Charte d'un parc naturel régional définit le programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire, généralement sur une période de 12 ans.

À la différence d'un parc national, un PNR, d'un territoire généralement beaucoup plus vaste, n'est pas associé à des règles particulières de protection de la faune et de la flore. Il ne s'agit pas d'une réserve naturelle, mais d'un espace où l'on recherche un développement respectueux des équilibres, voire une solution de maintien d'activités traditionnelles en déclin.

La plupart des parcs naturels régionaux sont gérés par un Établissement public de coopération, syndicat mixte ouvert élargi, dont le conseil d'administration est composé d'élus des collectivités membres (communes, départements, régions) et parfois des partenaires socio-économiques.

Les parcs naturels régionaux ont été créés en France par un décret en date du 1er mars 1967. Leurs territoires sont classés par décret du premier ministre pour une période de 12 ans renouvelable. Les règles de gestion d'un parc régional figurent dans sa charte.

Le parc naturel régional de la haute vallée de la Chevreuse est à 17kms du site.



Figure 3. Carte parc naturel régional aux abords du site

Parc naturel régional	FR8000017 – Haute vallée de la Chevreuse	Distance au projet
Habitats	Forêt, champs, villages typique de la zone... Dispose d'un habitat préservé remarquable. Souhaite limiter l'urbanisation déraisonné et la déforestation de la forêt de Rambouillet. Préserver les zones humides et rivières associées à la présence d'espèces piscicoles et avicoles	17000 m minimum

## I.2 Zones naturelles d'intérêt écologique pour la faune et la flore

- *Source définitions : wikipédia, site DRIEE Source carte : site web DRIEE IDF, Source tableau : site web inventaire national du patrimoine naturel*

ZNIEFF = Zone d'intérêt naturel écologique, faunistique, floristique.

**Les ZNIEFF de type I** de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

**Les ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Deux ZNIEFF de type II et trois ZNIEFF de type I sont situés entre 4 km et 2 km du site.

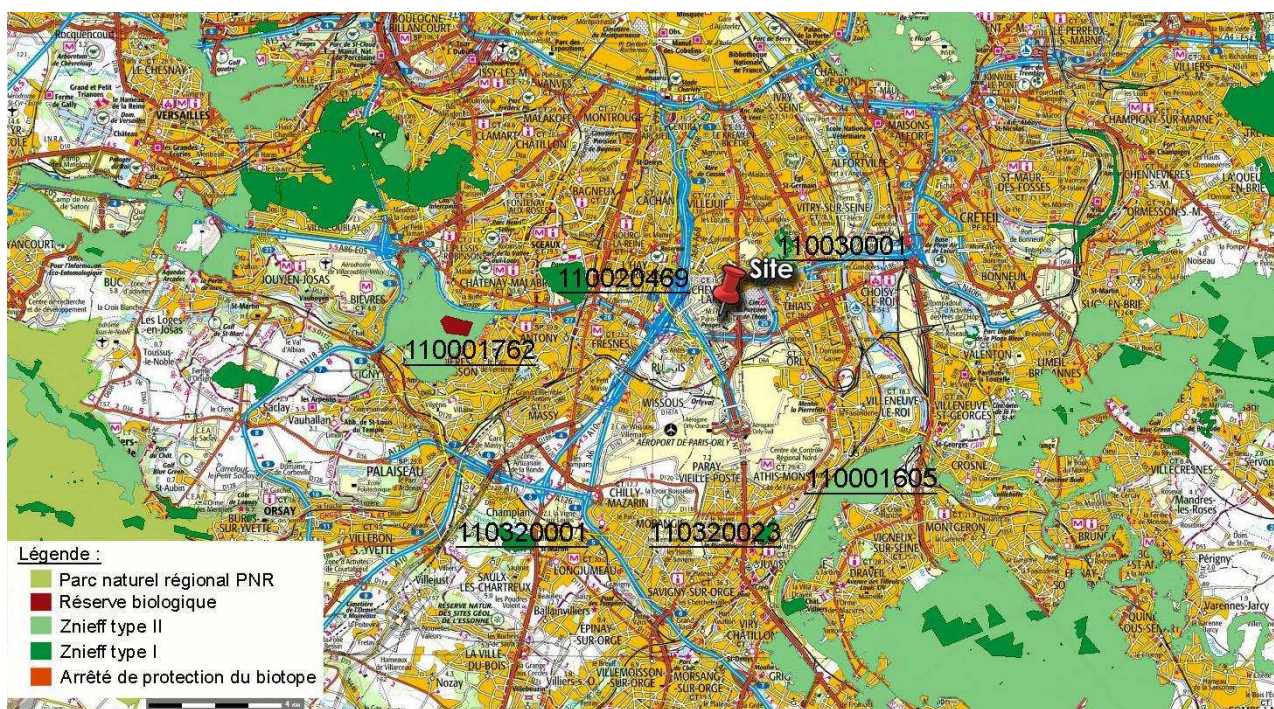


Figure 4. Carte ZNIEFF aux abords du site

**I.2.1. ZNIEFF type 1**

ZNIEFF type 1	110020469 – Prairie et boisement du parc départemental de Seaux	Distance au projet
Description	La gestion différenciée (modalités de fauche, zones de boisements protégées) a permis l'installation d'une faune plus variée et remarquable. L'abattage d'arbres pour la sécurité du public limite les potentialités de gîte pour les chiroptères. Les curages répétés de certains bassins ont diminué les effectifs d'amphibiens.	4 200 m minimum
Critère d'intérêts	Patrimoniaux : écologique, faunistique, insectes. Fonctionnels : Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, Zone particulière d'alimentation, zone particulière liée à la reproduction	
Habitats	Pâtures mésophiles, chênaies-charmaies, bordures de haies, petits bois, bosquets, parcs urbains et grands jardins, lagunes et réservoirs industriels, canaux, villes	
Espèces	1 espèce d'oiseaux, 5 espèces d'insecte, 4 espèces de batracien, 5 espèces de mammifères	

ZNIEFF type 1	110320001 – Bassin de retenu de Saulx	Distance au projet
Description	Pratiques liées aux loisirs notés mais non renseignés.	8 800 m minimum
Critère d'intérêts	Patrimoniaux : écologique, faunistique, insectes, floristique, phanérogames. Fonctionnels : Fonctions de régulation hydraulique, fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs.	
Habitats	Prairies humides et mégaphorbiaies, végétations aquatiques, fourrés, prairies mésophiles, aulnaies, formations riveraines de saules, communautés à grandes laïches, plantations de peupliers, terrains en friche et terrains vagues, lagunes industrielles et canaux d'eau douce, cultures, villes, villages et sites industriels	
Espèces	14 espèces d'oiseaux, 1 espèces de mammifères, 4 espèces de plantes,	

ZNIEFF type 1	110320023 – Le coteau des vignes	Distance au projet
Description	Dépôts de déchet sentier de randonnée	6 400 m minimum
Critère d'intérêts	Patrimoniaux : écologique, faunistique, insectes, floristique, phanérogames. Fonctionnels : Fonctions de régulation hydraulique, fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, zone particulière liée à la reproduction	
Habitats	Végétations aquatiques, chênaies-charmaies, roselières, lits des rivières, fourrés, pelouses calcicoles sèches et steppes, forêt de frênes et d'aulnes des fleuves méditerranéens, terrains en friche et terrains vagues, villes	
Espèces	4 espèces d'oiseaux, 4 espèces d'insecte, 8 espèces de plantes,	

**I.2.2. ZNIEFF type 2**

ZNIEFF type 2	110001762 – Forêt de Verrières	Distance au projet
Description	Le massif forestier est parcouru par plusieurs sentiers de randonnées (GR 11, GR 655) et par plusieurs parcours sportifs. De nombreux promeneurs, vététistes, cyclistes empruntent les routes et les chemins tout au long de l'année. En été, la fréquentation est relativement forte. Certaines mares sont bordées par des chemins et des sentiers régulièrement fréquentés. La forêt est gérée par l'ONF. Une gestion forestière conservatoire est réalisée au sein de	6 800 m minimum

## I. PROXIMITE DES MILIEUX NATURELS PROTEGES

	<p>certaines parcelles boisées. La ZNIEFF est traversée par des lignes à haute tension (entretien de la végétation sous les lignes).</p> <p>La ZNIEFF est partiellement incluse dans le site classé « vallée de la Bièvre » (2005) et le site inscrit « vallée de la Bièvre et les étangs de Saclay » (5573). La Réserve biologique domaniale intégrale se localise au sein des parcelles 88 à 101 de la Forêt domaniale de Verrières.</p>	
Critère d'intérêts	<p>Patrimoniaux : écologique, faunistique, insectes, amphibiens, oiseaux, mammifères, floristique, phanérogames.</p> <p>Fonctionnels : Fonctions de régulation hydraulique, Ralentissement du ruissellement, Fonctions de protection du milieu physique, Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols, Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, Zone particulière liée à la reproduction.</p>	
Habitats	Colonies d'Utriculaires, Landes sèches, Prairies à Molinie et communauté associées, prairies de fauche de basse altitude, chênaies-charmaies, terrains en friche.	
Espèces	12 espèces de mammifères, 6 espèces d'oiseaux, 31 espèces d'insecte, 6 espèces de plantes, 7 espèces de batraciens	

ZNIEFF type 2	110030001 – Parc des Lilas	Distance au projet
Description	<p>Le parc, préservé de l'urbanisation, est situé sur le plateau de Vitry-sur-Seine. Il est localisé sur d'anciennes carrières de gypse, ce qui l'a rendu inconstructible. Ce vaste périmètre regroupe différents espaces : prairies, pâtures, anciennes pépinières en friche, jardins familiaux, zones agricoles, zones délaissées sur les coteaux, décharges sauvages, zones d'installation des gens du voyage, anciennes carrières, parcs urbains...</p> <p>Les milieux naturels les plus remarquables y sont les « prairies mésophiles de fauche » fragmentaires et les friches (« friches denses des bermes à Armoise commune et Tanaïse » parfois enrichies d'une végétation des « friches calcaires ou calcaro-sableuses après abandon des cultures »).</p> <p>L'alternance des milieux ouverts et fermés, ainsi que l'hétérogénéité des strates arbustives et herbacées sont favorables à la faune.</p> <p>On trouve ainsi une faune champêtre diversifiée, avec plusieurs espèces qu'il devient très difficile d'observer à aussi faible distance de la capitale.</p> <p>Le Conseil Général du Val de Marne, préoccupé par le cadre de vie de son département, travaille sur la protection, la valorisation et le soin de ses espaces verts. Les objectifs du plan de gestion (fauche tardive, pâturage extensif) mis en place par le Conseil Général sont de valoriser les milieux naturels. Ces espaces joueront un rôle d'accueil des habitants du département mais aussi des classes, des centres de loisirs ou des associations.</p>	2 090 m minimum
Critère d'intérêts	<p>Patrimoniaux : Ecologique, Faunistique, Insectes, Mammifères, Floristique.</p> <p>Fonctionnels : Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, zone particulière liée à la reproduction</p> <p>Complémentaire : Pédagogique ou autre (préciser)</p>	
Habitats	Prairies de fauche de basse altitude, terrains en friche et terrains vagues, Fourrés médio-européens sur sol fertile, Pâtures mésophiles, Culture extensive, Vergers, Alignements d'arbres, Grands parcs, Jardins potagers de subsistance	
Espèces	8 espèce d'oiseaux, 14 espèces d'insecte, 2 espèces non classable taxonomiquement, 2 espèces de mammifères, 2 espèces de plantes	

ZNIEFF type 2	110001605 - Vallée de seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges	Distance au projet
Description	Vallée de la Seine	6 050 m minimum
Critère d'intérêts	<p>Patrimoniaux : écologique, faunistique, insectes, poissons, oiseaux, mammifères, floristique, ptéridophytes, phanérogames.</p> <p>Fonctionnels : Fonctions de régulation hydraulique, ralentissement du ruissellement, fonctions de protection du milieu physique, rôle naturel de protection contre l'érosion des sols, fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges, zone particulière liée à la reproduction.</p>	
Habitats	<p>Communautés amphibies, communautés naines à juncusbufonius, végétations aquatiques, eaux courantes, végétation immergée des rivières, pelouses médio-européennes sur débris rocheux, pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, lisières mésophiles, prairies siliceuses à annuelles naines, prairies à molinie acidiphiles, prairies de fauche de basse altitude, prairies de fauche des plaines médio-européennes, chênaies-charmaies, frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère, chênaies acidiphiles, chênaies aquitano-ligériennes sur podzols, chênaies blanches occidentales et communautés apparentées, roselières, phragmitaies, roselières basses, végétation à phalarisarundinacea, communautés à grandes laïches, communautés à grandes laïches, bordures à calamagrostis des eaux courantes, parcs urbains et grands jardins, eaux douces stagnantes, eaux douces, galets ou vasières non végétalisés, végétations aquatiques, couvertures de lemnaçées, végétations enracinées flottantes, tapis de nénuphars, landescampino-flandriennes à éricacineria, fourrés, fourrés médio-européens sur sol fertile, fruticées médio-européennes à prunelliers et troènes, roncières, clairières à bardane et belladonne, lisières (ou ourlets) forestières thermophiles, prairies humides et mégaphorbiaies, communautés à reine des prés et communautés associées, prairies humides atlantiques et subatlantiques, lisières humides à grandes herbes, hêtraies neutrophiles, forêts mixtes de pentes et ravins, formations riveraines de saules, formations riveraines de saules, forêts galeries de saules blancs, forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens, forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens, végétation de ceinture des bords des eaux, peuplements de grandes laïches (magnocariçaies), sources, prairies améliorées, cultures, grandes cultures, plantations de peupliers, plantations de peupliers avec une strate herbacée élevée (mégaphorbiaies), plantations de chênes exotiques, plantations de robiniers, bocages, pelouses de parcs, bassins de parcs, jardins, jardins potagers de subsistance, terrains en friche et terrains vagues, terrains en friche, zones rudérales, eaux courantes, forêts caducifoliées, prairies améliorées, champs d'un seul tenant intensément cultivés, villes, sites industriels en activité.</p>	
Espèces	25 espèces d'insecte, 7 espèces de mammifères, 20 espèces d'oiseaux, 5 espèces de poissons, 43 espèces de plantes.	

## I.3 Autres milieux naturels

- *Source définitions : wikipédia, site DRIEE*
- *Source tableau : site web inventaire national du patrimoine naturel*

### I.3.1. Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Les ZICO sont le résultat des inventaires préalables à la désignation des ZPS (zones de protection spéciale du réseau Natura 2000) ; ce sont généralement de grandes enveloppes à l'intérieur desquelles existent des habitats de chasse, de nidification, de repos, d'oiseaux de l'annexe I.

Elles ont été désignées dans le cadre de la directive "Oiseaux" 79/409/CEE du 6 avril 1979. Cette directive vise la conservation des oiseaux sauvages, en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière, et la protection des milieux naturels indispensables à leur survie. Pour répondre à la directive "oiseaux" et déterminer les zones «les plus appropriées en nombre et en superficie», il a été procédé à des inventaires, établis dans les années 1980 par le muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) puis actualisés, en 1994, sous la coordination de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Réalisé par un large réseau d'ornithologues, l'inventaire a été soumis ensuite pour validation aux directions régionales de l'environnement (DIREN).

L'inventaire a recensé 285 sites sur le territoire métropolitain pour une surface totale de 4,8 millions d'hectares (dont 327 270 ha de superficie maritime) soit 8,1 % du territoire. Ces zones montrent une analogie statutaire avec les ZNIEFF, n'étant assorties d'aucune contrainte réglementaire.

C'est dans les zones de protection spéciale du réseau Natura 2000 (ZPS), qui sont des sous-ensembles des ZICO, qu'une gestion est préconisée. Il convient de se référer aux documents d'objectifs Natura 2000 (Docob) qui contiennent toutes les informations utiles à la préservation des populations d'espèces de la directive "oiseau".

La plus proche du site se localise sur la commune d'Echarcon (FR1110102 Marais d'Ilteville et de Fontenay-le-Vicomte) à 21.7 km du site.

### I.3.2. Arrêté de protection de biotope.

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

Ce zonage réglementaire est actuellement la procédure la plus souple et la plus efficace pour préserver des secteurs menacés. Elle est particulièrement adaptée pour faire face à des situations d'urgence de destruction ou de modification sensible d'une zone.

L'arrêté de conservation du biotope le plus proche est localisé sur la commune de Draveil (FR3800499 - LA FOSSE AUX CARPES) à 8.8 km du site.

### I.3.3. Forêt de protection.

Les forêts de protection sont des forêts placées sous un régime spécial dénommé "régime forestier spécial" qui concerne les forêts reconnues nécessaires au maintien des terres en montagne et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables.

Sont également concernées les forêts situées à la périphérie des grandes agglomérations ou celles dont le maintien s'impose pour des raisons écologiques ou pour le bien-être de la population. Cette législation concerne aussi bien les forêts privées que les forêts publiques.

La forêt de protection la plus proche est située sur la commune de Verrières à 6.6km environ du site. Le massif de l'Arc Boisé dans le département du Val de Marne est à 9km.



### I.3.4. Réserve naturelle régionale.

□ source : site web "réserves naturelles de france"

Le statut de classement de sites naturels en réserve naturelle régionale (RNR) est un statut français défini par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Il peut s'ajouter à un statut juridique de protection, tel que l'Arrêté préfectoral de protection de biotope.

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 a modifié le Code de l'environnement en instituant trois nouveaux types de réserves naturelles en France :

- les Réserves naturelles nationales (ex-réserves naturelles) ;
- Les Réserves naturelles régionales (RNR) (sites naturels classés à l'initiative du Conseil régional et les ex-réserves naturelles volontaires) ;
- les Réserves naturelles de Corse.

La compétence de classement des Réserves naturelles régionales est désormais confiée au Conseil régional. Dans le même temps, la responsabilité des anciennes Réserves naturelles volontaires lui est également confiée. La publication du décret d'application de cette loi le 18 mai 2005 rend le classement de nouveaux sites naturels en RNR possible. Depuis cette date, les Conseils régionaux ont la possibilité de définir leur propre politique de classement de sites naturels en Réserve naturelle régionale.

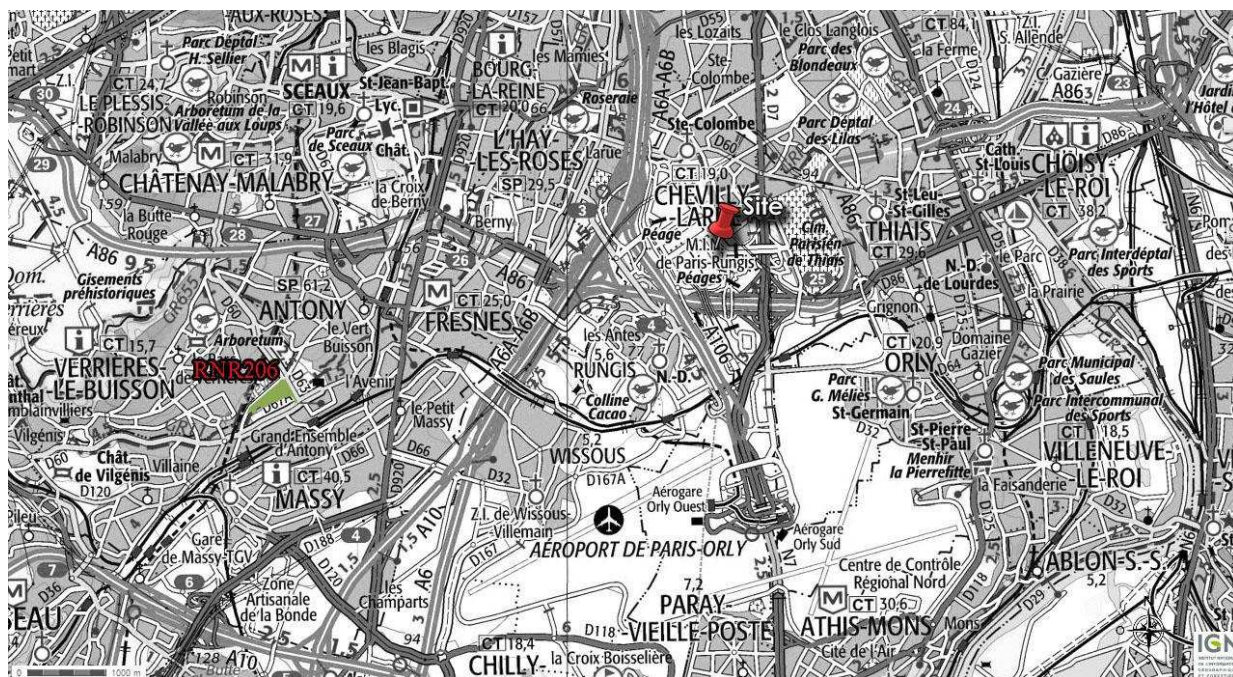


Figure 5. réserve naturelle régionale : bassin de la bièvre

La réserve naturelle régionale la plus proche est localisée sur la commune d'Antony à 6 km du site. Il s'agit du bassin de la Bièvre RNR206 ou FR9300026.

**I.3.5. Récapitulatif des autres milieux naturels aux abords du site.**

□ Source tableau : site web inventaire national du patrimoine naturel

Milieu naturel	Abords du site
Natura 2000	2 ZPS (voir le chapitre E. NATURA 2000)
ZNIEFF I	Présence à 4km (voir chapitre I. 2 ZNIEFF)
ZNIEFF II	Présence à 2 km (voir chapitre I. 2 ZNIEFF)
Forêt de protection	Présente à 6.6 km et 9km environ
Parc naturel régionale	Présence à 17 km environ (parc des hautes vallées de la Chevreuse)
Arrêté de protection du biotope	Premier localisé à 8.8km sur la commune de Draveil - FR3800499 - LA FOSSE AUX CARPES
Zone importante pour la conservation des oiseaux	Sans objet – première localisé à 21.7 km sur la commune d'Echarcon - FR1110102 Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
Reserve naturelle régionale	Sans objet – première localisée à 6 km sur la commune d'Antony : le bassin de la Bièvre

Les milieux naturels protégés sont tous éloignés du site exploité par TROPIC ISLAND, à plus de 2kms.

## I.4 Continuités écologiques

### I.4.1. Le schéma régional de cohérence écologique

- *Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle I)*
- *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II)*

Les lois Grenelle établissent que sera constituée, une trame verte et bleue nationale, outil d'aménagement du territoire qui permettra de préserver et de créer des continuités territoriales.

La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural. Les continuités écologiques sont composées d'éléments du maillage d'espaces ou de milieux terrestres et aquatiques, qui, reliés entre eux, sont constitutifs d'un réseau écologique. Ce réseau comprend les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les cours d'eau et canaux. A l'échelle régionale, un schéma régional de cohérence écologique, co-élaboré par l'État et la Région constituera le document de cadrage de référence.

- *Source : SDRIF PAC - Septembre 2011*

Le «Schéma régional de cohérence écologique» (SRCE) est un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau.

Inscrit dans les objectifs de la charte régionale de l'environnement, adoptée par le conseil régional en 2003, le schéma des corridors de continuités écologiques est une des composantes d'un schéma global régional de fonctionnement des milieux naturels et de la biodiversité. Ses principales lignes ont été intégrées dans le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF).

Le SRCE de la région d'Île de France est approuvé depuis le 26 septembre 2013.

Les corridors naturels à préserver ou à conforter correspondent principalement aux déplacements au niveau de la vallée de l'Essonne et aux liaisons entre les différents massifs boisés.

Les territoires agricoles ouverts constituent, lorsqu'ils sont connectés à d'autres entités écologiques telles les boisements, des continuités naturelles de transit pour la faune.

### I.4.2. Continuité écologique sur le site

La conservation de la nature utilise des zones tampons pour améliorer la protection des zones relevant de la restauration, protection et gestion de la biodiversité (ex aires protégées au sens Natura 2000 ou UICN du terme et en particulier les catégories V ou VI de l'UICN).

La zone tampon d'une aire protégée peut être située à sa périphérie. Elle peut aussi servir de zone de connexion biologique et raccorder (connexion biologique) plusieurs aires protégées, ou raccorder des éléments différents au sein ou à la périphérie interne d'une même zone protégée, augmentant ainsi leur dynamique et la productivité de l'effort de conservation.

C'est une zone située à l'interface (« écotone ») entre deux milieux ou habitats naturels ou habitats d'espèce.

La commune de Rungis et le M.I.N de Rungis où se trouve le site ne sont concernés par aucune continuité écologique. Les premières zones tampons se trouvent dans un rayon de 4.5km et 6km (commune d'Anthony et Athis-Mons) et le premier réservoir de biodiversité se trouve à 5.2km dans la commune d'Antony.

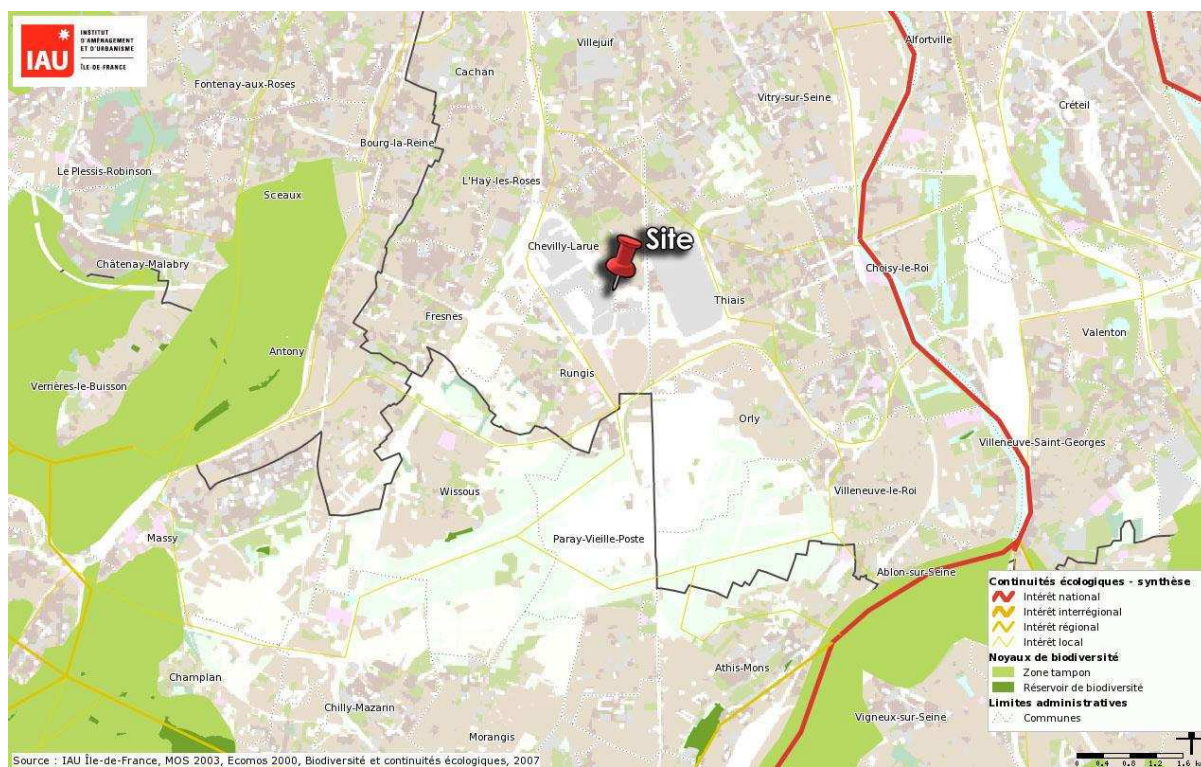


Figure 6. Zone tampon et continuité écologique autour du site

Les zones tampon contiennent des réservoirs de biodiversité liés à la présence de forêts proches des villes.

## I.5 Équilibres biologiques

### I.5.1. Les objectifs

Les déséquilibres biologiques provoqués par l'introduction ou la disparition d'espèces animales sont une menace de plus en plus importante pour l'humanité. L'homme est souvent le principal responsable de ces situations de rupture des équilibres de l'écosystème.

**Un écosystème\*** est un système biologique formé par un ensemble d'espèces associées, développant un réseau d'interdépendances dans un milieu caractérisé par un ensemble de facteurs physiques, chimiques et biologiques permettant le maintien et le développement de la vie. Selon ces facteurs, les écosystèmes sont constitués de combinaisons d'espèces (micro-organismes, plantes, champignons, animaux et bien sûr homme) plus ou moins complexes.

Ce fractionnement du territoire et de ses grandes entités biogéographiques (massifs forestiers, vallées, plateaux...), conduit à une réduction des continuités écologiques et des échanges génétiques entre les écosystèmes.

Au-delà de la zone d'étude, un effort de restauration des équilibres biologiques est mené depuis une vingtaine d'années, notamment dans les zones humides.

La politique essonnoise en matière d'espaces naturels sensibles (ENS) a été mise en place en 1989.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2012-2021, cette politique s'articule autour 5 axes forts en faveur des différentes composantes du patrimoine naturel : préserver la biodiversité, restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues, pérenniser et valoriser les éco paysages, valoriser la géodiversité comme élément d'identité territoriale, et lutter contre le changement climatique.

### I.5.2. Équilibres biologiques sur le site

Le site se trouve au sein d'une zone urbanisée, proche d'une rivière et d'un ru dont les cours ont été modifiés au cours des siècles.

De nombreuses études sont en cours de réalisation pour rendre l'équilibre biologique dans la Bièvre, la Seine et leurs affluents.

Le site est entouré par une zone très urbanisée.

La forêt de la Verrière contribue au bon équilibre biologique de la zone et est préservée. Distant de 6.5km du site, il n'y a pas d'impact possible sur cette zone protégée.



# **J AMENAGEMENTS AUX PRESCRIPTIONS GENERALES**

Sans objet. Pas de demande de dérogation



# K ANNEXES

**ANNEXES**

- K.1. catalogue commercial TROPIC ISLAND**
  
- K.2. plan de localisation des risques**
  
- K.3. plan général des stockages**
  
- K.4. fiches de données de sécurité, Azéthyl et fluides frigo.**
  
- K.5. plan de sécurité bâtiment F5c lot 5.**

## K.1 Catalogue commercial TROPIC ISLAND



## K.2 Plan de localisation des risques



## K.3 Plan général des stockages





## **K.4 Fiches de données sécurité Azéthyl et fluides frigo.**



## **K.5 Plan de sécurité du bâtiment F5c lot5**



# L PLANS



**L.1 Carte de situation, échelle 1/25000**

**L.2 Plan des abords, échelle 1/2500**

**L.3 Plan d'ensemble, échelle 1/200**

